



LE PAVE A LA MOSAIQUE GRANDEUR ET DÉCRÉPITUDE

Yves Dubois

Le destin des grandes mosaïques découvertes dans notre région avant le début du XX^e s. semble marqué du sceau fatal de l'engouement érudit joint - paradoxalement pour nous - au mercantilisme et, parfois, à l'incurie de certaines autorités. Le divertissement qui suit, affligeant dans les implications qu'il dépeint à terme pour le patrimoine, illustre quelques sombres devenir de mosaïques, célèbres ou moins connues.¹

VOUS PRENDREZ BIEN QUELQUES TESSELLES ?

Notre parcours commence, préséance oblige, par l'antique capitale locale, Pieuse-et-Constante-Colonie-Flavienne-Emérite-des-Helvètes du temps de sa grandeur, plus simplement nommée Avenches, *alias* Wiflisburg, en des temps plus proches. Les plus anciennes découvertes de mosaïques, qui remontent à 1676 et 1689, ne nous retiendront pas, pour la simple raison que d'autres en ont déjà parlé et fort bien écumé le dossier. Nous évoquerons un seul pavement, dit «de Bacchus et d'Ariane», qui a le privilège posthume d'avoir été la plus grande mosaïque reconnue à ce jour sur le territoire national².

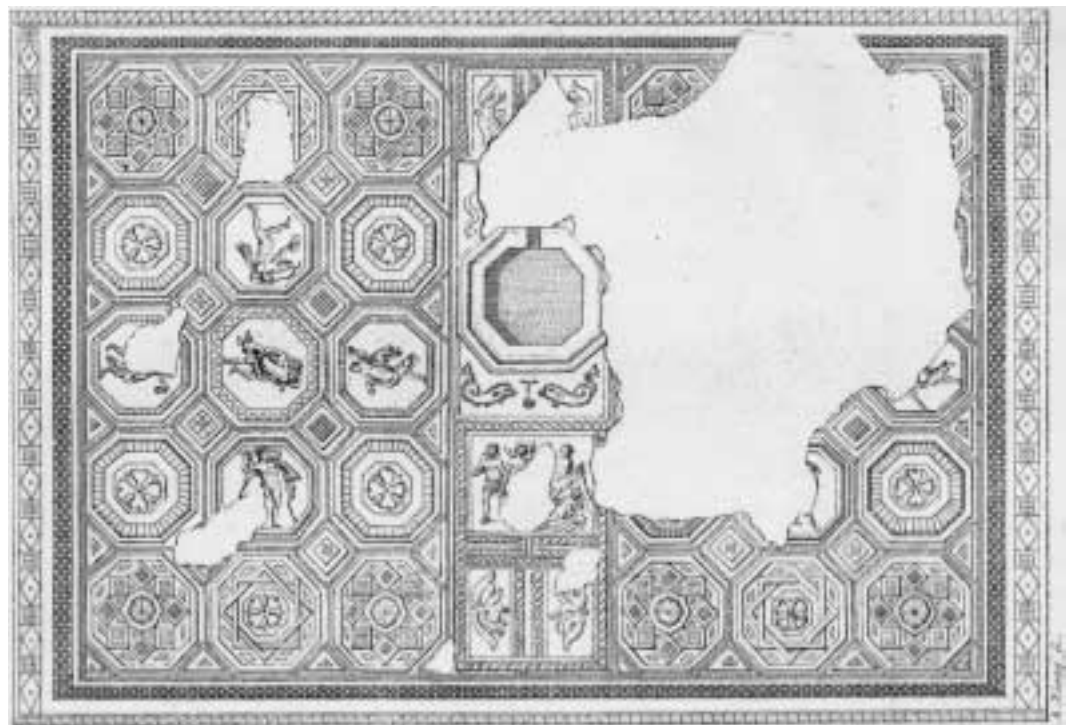
En début d'année 1708, un certain de Villars, opérant pour le compte d'un tiers au-dessus de tout soupçon - et dont nous tairons le nom par égard pour sa descendance - découvre et reconnaît partiellement un pavement polychrome et figuré au pré nommé la Tour, dans ce qui est désormais le Palais de Derrière-la-Tour; cette découverte fut décrite de façon circonstanciée par son inventeur dans une lettre datée du 16 février (on imagine par conséquent les conditions climatiques à ce moment de

l'année et leur impact sur le pavement...); par chance, le temps des semailles arrivant, la mosaïque dut être rapidement recouverte, pour le plus grand bonheur de la génération suivante.

On en reparle en effet dans les cercles d'Antiquaires d'Avenches et de Berne vers le milieu du siècle, et en 1751 commence, sur ordre de Leurs Excellences du Sénat, une campagne visant à la dégager entièrement. Il reviendra à l'un des premiers archéologues suisses, François Samuel Schmidt³, de la publier dans un ouvrage qui fit date, le *Recueil d'antiquités trouvées à Avenches, à Culm et en d'autres lieux de la Suisse*, paru à Berne en 1760; la parole est à l'auteur :

«La découverte passa toute espérance: on jugea par la grandeur, la beauté & la qualité de figures de cette Mosaïque, qu'elle étoit des plus remarquables.

«Ce sont les desseins de ce monument & sa description, que je donne au Public, & j'y joins les antiquités trouvées en même tems. Heureux, si ce petit Ouvrage répond aux vûes de notre Souverain, qui fait découvrir avec empressement tous les monumens propres à illustrer l'histoire de ma Patrie.»



Mosaïque de Derrière-la-Tour, Avenches, au moment de sa découverte. Schmidt, 1760, planche 1

¹ Ce dossier, rehaussé de moult morceaux choisis glanés dans diverses archives de l'Etat de Vaud ou compilées à partir de travaux déjà existants, dont on ne saurait d'ailleurs que recommander la lecture édifiante, se divise en quatre parties indépendantes les unes des autres, propres à soulager le lecteur bienveillant d'une désagréable impression de coureur de fond; il pourra donc tout à loisir butiner au hasard des pages.

² 18 x 11,70 m... soit 210 m²

³ «Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, Membre de l'Académie de Bavière, de Luques, & de la Société des Antiquaires de Londres», et c'est pas rien...

La description de François Samuel Schmidt est exemplaire comparée à d'autres documents de même époque. Maîtrisant bien sûr littérature antique et mythologie, histoire ancienne et prosopographie, connaissant par ses contacts la plupart des vestiges et monuments romains accessibles de son vivant, il mène sur vingt pages une analyse descriptive et comparative du pavement, médaillon après médaillon, sans laisser de côté les motifs secondaires ou géométriques; treize planches accompagnent le texte. Son étude détaillée, reprise de son temps déjà par d'autres, met en perspective la découverte d'Avenches par des considérations plus générales sur l'art de la mosaïque; elles sont alors mêlées - et c'est l'un des savoureux plaisirs du lecteur d'aujourd'hui - de digressions et de jugements d'ordre esthétique, propres à l'époque, qui feraient bondir tout historien d'art contemporain :

Ainsi p. 28-29 à propos des mosaïques en général : «Son Em[inence] M. le Cardinal FURIETTI⁴ a publié un sçavant traité sur le même sujet. (...) Il assure (...) que cet art a été porté par les anciens au plus haut degré de perfection, sous l'Empire d'Hadrien; de-là, il passe aux progrès qu'on a fait de nos jours dans les Mosaïques : les nôtres sont infiniment supérieures à celles de l'antiquité. Rien de si beau, que ce qu'on a fait dans ce genre à Rome, dans la Basilique de St. Pierre, sous les auspices du Pape qui vient de mourir (Benoît XIV, 1740-1758; ndla), si regretté dans la République des lettres, à cause de ses lumières, & de la protection dont il honoroit les sciences & les arts.»

On notera qu'au-delà de ses avis, qui n'engagent que sa personne, son Eminence Furietti avait daté correctement la mosaïque d'Avenches de la dynastie des Sévères, au contraire de Schmidt qui la croyait antonine précoce, sur la base de la coiffure haute d'une ménade, identique selon lui à celles des impératrices Plotine à Sabine.

Plus loin, p. 44-45, Schmidt conclut la description du thiasse emmédaillonné : «Telles sont les figures de notre pavé. Il représente une troupe joyeuse de suivants de Bacchus, hommes & femmes, qui par leurs attitudes agréables et variées, forment un ensemble des plus riants. C'étoit aussi le sujet favori du pinceau des Anciens. On a trouvé dans les Fresques de Herculanium, quantité de figures de Bacchantes, qui pour les attributs & le costume ressemblent aux nôtres. Il faut avouer, que les desseins de Herculanium sont plus corrects, que ceux d'Avenches; dont les figures en général ont le défaut d'être trop courtes, semblables en cela aux Ouvrages de l'Ecole Flamande, dont les Artistes ont peint des figures beaucoup trop larges & trop ramassées, sentant le bas peuple, qu'ils se sont proposés pour modèle. Il seroit inutile de vouloir éviter ce reproche, en disant, que pour représenter les Compagnons de Bacchus, on a peut-être choisi exprès cette sorte de modèle; les suivants de Bacchus dans les Monuments anciens, quoique pas toujours Sueltes, ne sont jamais d'une aussi mauvaise proportion que les nôtres.»

Où les bacchants du Plateau suisse, au lieu de courir les Bois du Jorat, ont des relents de saucisse au chou et succombent aux excès de bonne chère...

La diffusion de cette importante découverte fut telle que tous les grands esprits de l'époque qui, à travers l'Europe, se piquaient d'Antiquité vinrent la visiter. Très vite un bâtiment la protégea, louable effort de LLEE - dont ne pourront généralement pas se targuer les autorités cantonales ultérieures - mais pourtant vain effort. En effet, les conditions originelles de découverte et les problèmes de conservation liés à la nature du sous-sol fragilisèrent vite le pavement, que les visiteurs romantiques entamèrent en outre par le prélèvement régulier de tesselles, puis de plaques en souvenir du passage à Avenches. La mosaïque est dans un état critique dès les années 80, et

au début du XIX^e siècle, elle n'existe plus.

Seul son souvenir subsiste, tourmentant la conscience locale, ce dont l'excellent S. Rebetez rend compte dans son ouvrage tout Public, paru à Avenches en 1997 :

«Comme pour s'excuser de n'avoir pas su préserver un tel témoignage de leur passé romain, les Avenchois vont alors créer toute une légende autour de ce pavement. Selon celle-là, au moment de l'occupation française de 1798 qui avait mis fin à la période bernoise, les troupes de cavalerie ont réquisitionné le hangar pour le transformer en écurie. Les chevaux vont alors détruire le pavement définitivement...»

UN SONDERBUND ARCHÉOLOGIQUE

A quelque 20 km au sud-ouest d'Avenches, l'existence d'une villa romaine au lieu dit la Baumaz, sur la commune d'Yvonand/VD mais non loin de Cheyres/FR, fut révélée par la découverte, un 16 de mai 1778, d'une mosaïque intacte, représentant en son centre Orphée charmant les animaux sauvages⁵. Son dégagement par les soins du bailli de Cheyres, Castella de Villardin, ne put être suivi d'aucune mise en valeur, même provisoire :

«Toutes les précautions que l'on prit pour conserver ce beau pavé furent inutiles; des paysans ayant cru y trouver un trésor, parce que dans les fouilles on déterra plusieurs médailles de

Vespasien, de Lucille, femme [de] Lucius Verus, en grand bronze, le détruisirent dans une nuit.»⁶

Goethe - Johann Wolfgang le poète - de passage en Suisse en 1779, après avoir vu l'état déplorable de la mosaïque de Derrière-la-Tour à Avenches, visita à son grand dam les fouilles de la Baumaz : c'est alors qu'il écrit, dans une lettre à Charlotte de Stein, datée du 20 octobre, cette phrase tristement célèbre stigmatisant l'incurie avec laquelle on se préoccupe des Antiquités dans notre région :

«Die Schweizer traktiren so etwas wie die Schweine...»

⁴ Jo. Alex. FURIETTI de Musivis, Rome, 1752



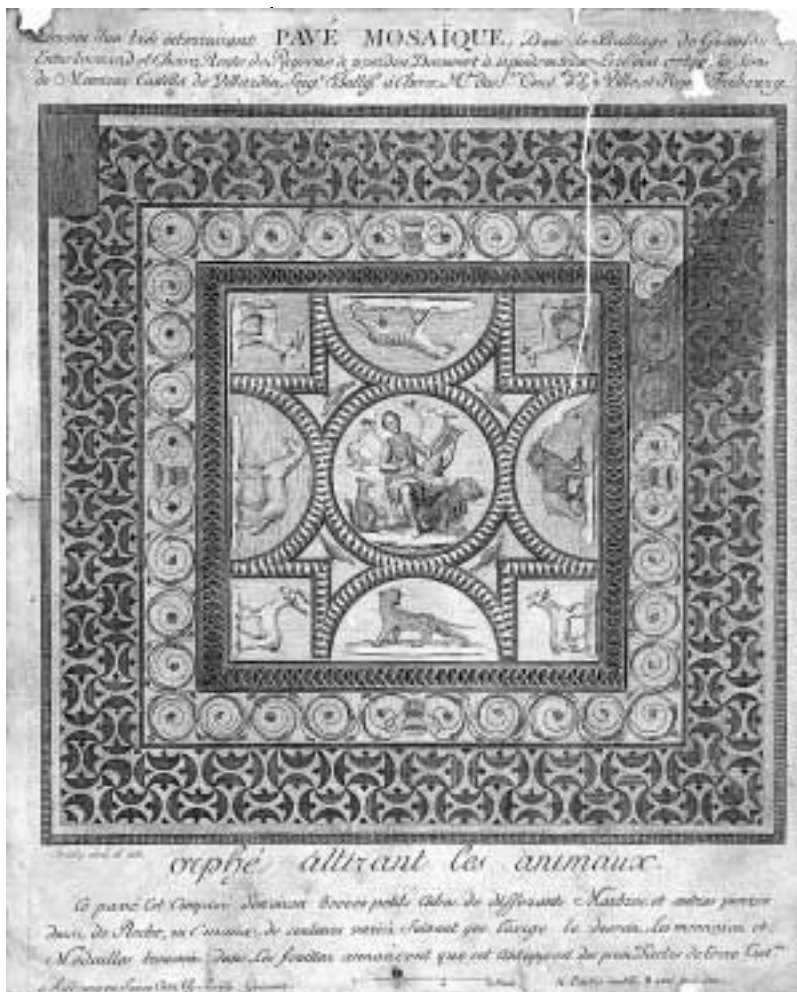
Schmidt, 1760, planche 7



Schmidt, 1760, planche 5

⁵ Louis Levade, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, Lausanne 1824, p. 364; Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne 1914-1921, p. 853; Dubois 1999 : «C'était une grande et très remarquable composition; ce pavé avait 264 pieds de Berne de surface et était formé d'environ 800 mille petits cubes de 3 lignes de côté, faits de marbres de différente couleur, de pierres dures et d'émaux rouge, vert et bleu employés avec beaucoup d'art suivant que l'exigeait le dessin. On y voyait Orphée assis au pied d'un arbre, ayant un lion et un écureuil à ses pieds, et des oiseaux autour de lui et sur sa lyre.»

⁶ Levade 1824, p. 364. Il est piquant de constater au fil des reprises de la notice une évolution significative dans la désignation des agents destructeurs : Erasme Ritter, en 1788, parle de «gens qui y cherchoient des trésors»; Levade, on l'a vu, les nomme «paysans», Martignier et de Cruzaz, en 1867, prétendent qu'ils accourent dans la nuit (qui suit donc la découverte!) et brisent illico le vestige; enfin en 1914, Eugène Mottaz, très mondain, les qualifie de «campagnards de la contrée»; ainsi se creuse durant le XIX^e s. le fossé de condescendance entre bourgeois érudits et besogneux mal dégrossis...



Superbe mosaïque des romains, dessinée par Boisly peu avant sa destruction, D.R. Musée d'Yverdon-les-Bains

Par malheur pour l'illustre visiteur qui devait l'avoir sous les yeux, mais par chance pour nous, un dessin fiable avait été fait de la mosaïque par un certain Boisly, peu avant sa destruction; ce dessin avait été gravé, accessoirement mis en couleurs, et fut par la suite reproduit dans les *Tableaux pittoresques de la Suisse*, publié par de Laborde et Zurlauben en 1781.

Mais cette fois l'histoire ne s'arrête pas là. Au printemps 1911, alors que le territoire est désormais 100% vaudois, la villa, sise dans un terrain appartenant au syndic de Cheyres/FR, est à nouveau explorée par la Société des Jeunes Gens dudit village, sous la houlette du curé. L'emplacement de la mosaïque est retrouvé.

C'est le début d'un rocambolesque conflit entre les deux Cantons, tout fait de civilités et d'échanges épistolaires, mais où l'on subodore une tension contenue chez certains protagonistes.

C'est Mgr. l'Abbé Marius Besson, important historien des origines du christianisme dans nos régions, qui porte l'affaire sur Vaud en adressant le 29 mars 1911 une lettre à Albert Naef, archéologue cantonal vaudois⁷. Il y relate la découverte à laquelle il assista, le curé de Cheyres ayant empêché «d'y toucher avant mon arrivée», et l'état de la mosaïque :

«je n'ai pu que constater que presque tout a été volé déjà dans des temps antérieurs : la chose est évidente. Les cubes manquent sur presque toute la surface, et il ne reste à la place qu'un vaste trou. Il faut cependant sauver le peu qui demeure.»

De la mosaïque ne restent en effet que l'entourage du tapis central, soit la composition de peltes et le rinceau végétal, ainsi que les vestiges de deux médaillons, l'un semi-circulaire, l'autre carré, représentant une biche ou un chevreuil. L'Abbé Besson demande ensuite comment opérer la dépose, à quoi Naef répondra par le détail, persuadé que la découverte est sur territoire fribourgeois. Toutefois, les Vaudois seront assez rapidement mis au courant, probablement par l'archéologue fribourgeois Ducrest et son supérieur Python, Conseiller d'Etat en charge de l'Instruction publique.

Se pose en effet pour ces derniers le problème de la gestion des vestiges, et des conditions sous lesquelles leur dépose devrait être faite : le terrain appartenant à un Fribourgeois (qui à l'époque possède de ce fait les dits vestiges) mais sur territoire d'Yvonand (donc sous juridiction vaudoise) et la découverte étant menée par les Jeunes Gens de Cheyres, les édiles fribourgeois se sentent quelque peu responsables des actes de leurs administrés; les autorités vaudoises, elles, en les personnes du Conseiller d'Etat Décoppet, supérieur d'Albert Naef, et du syndic d'Yvonand Payot, vont tenter de récupérer leur patrimoine et exécuter durant les mois de mars à juin une petite chorégraphie diplomatique avec leurs homologues fribourgeois. Naef, lui, est judicieusement absent. Très vite, le syndic d'Yvonand est dépêché par le Conseiller Décoppet sur les lieux; son compte-rendu souligne le problème intercommunautaire :

«Tôt après la réception de votre honorée lettre, je me suis rendu sur l'emplacement de la mosaïque, sise au territoire de notre commune, mais propriété du syndic de Cheyres.[...] Avant de prendre aucune détermination, il me paraît nécessaire d'entrer en transaction avec le propriétaire (surtout ne pas oublier Mr. le Curé) pour négocier les conditions sous lesquelles il consentirait à céder un droit de propriété. Vous voudrez bien Monsieur le Conseiller me donner vos instructions ou déléguer une personne experte pour mener à bien cette affaire qui n'offre pas de réelle difficulté mais qui se heurtera peut-être à des susceptibilités à ménager. Veuillez [etc. etc.]».

La chose est en effet d'autant plus délicate que dans un brouillon de réponse à l'on ne sait qui⁸, le Conseiller d'Etat révèle un détail peu reluisant qui fera monter le sang des Tapasablia :

«J'ai été informé le 2 avril à Berne que le propriétaire de la mosaïque soit le syndic de Cheyres, l'avait découverte dans l'intention de la transporter dans son collège. Les gens d'Yvonand ont protesté et se sont émus.»

⁷ AMH A 193/1 (14394)

⁸ AMH A 193/1 (14395)

J'ai alors écrit au syndic d'Yvonand pour le prier de calmer ses administrés.»

Du côté de Cheyres, on n'a cure des remous provoqués chez les voisins, et la préparation de la dépose va bon train : dans l'espoir prochain de voir la mosaïque dans leur *Musée scolaire*, les Jeunes Gens de la Société s'affaierent autour de M. Francescoli d'Avenches, expert en dépose, sous la surveillance du curé et l'oeil soupçonneux de l'archéologue fribourgeois.

Le 13 avril, les événements se précipitent; le Conseiller d'Etat Python envoie une dépêche à son collègue vaudois, lui affirmant tout ignorer des préparatifs de dépose⁹ :

«Préparation enlèvement mosaïque entreprise à mon insu - archéologue avisé sursoir à tous travaux - suis d'accord avec vous»

Mais visiblement l'archéologue Ducrest n'est pas du même avis puisqu'il envoie à son tour un télégramme au même Décoppet lui annonçant la poursuite des travaux pour des raisons de sécurité; il précise dans une lettre envoyée en parallèle que la levée aura lieu, si le temps est beau, le samedi ou le lundi (de Pâques apprend-on)¹⁰.

Décoppet rétorque immédiatement en dépêchant un mot, non à Ducrest, mais à son supérieur Python, révélant une tactique bien vaudoise :

«Reçois avis votre archéologue prépare enlèvement mosaïque Yvonand - Avions convenu d'aller sur place et d'attendre - N'ai pas pu vous convoquer Mr. Naef encore absent - Prière faire sursoir»

La crise atteint là son pic, et Ducrest, le 13 avril toujours, excédé de la rapidité de décision vaudoise, descend sur Lausanne rencontrer Décoppet pour traiter d'homme à homme¹¹:

«Monsieur Décoppet Conseiller d'état Lausanne - Arrive 4 h 30 Lausanne - Prière accorder audience traiter affaire mosaïque»

L'entrevue fut courtoise, lit-on ailleurs, et concluante car l'ensemble est prélevé sous plâtres autour de Pâques 1911, aux frais de la Société des Jeunes Gens, et déposé à Cheyres dans le jardin de Monsieur le Curé.

Le vendredi suivant 21 avril, Albert Naef, enfin de retour, fait un tour à la cure de Cheyres, puis son rapport à Décoppet : les bordures, écrit-il, ont été soigneusement enlevées, le marbrier ayant déjà opéré pour les Monuments Historiques; la mosaïque est celle qui fut détruite au XVIII^e s., dite d'Orphée. Il ajoute accessoirement son autocritique, arguant que les conseils de dépose donnés à l'Abbé Besson l'ont été à titre personnel, et

avec la conviction que la découverte avait été faite sur Fribourg¹².

Le conseiller est satisfait, le conflit en voie d'apaisement et le ballet se poursuit. L'étape ultérieure consiste dans la répartition du patrimoine, puisque, tel un butin, la mosaïque va être chrétiennement découpée en morceaux cadrés distribués aux institutions ou autorités concernées de Vaud et Fribourg. Le samedi 13 mai, Naef, qui s'est diplomatiquement entretenu avec les diverses autorités associatives, politiques et religieuses, consigne à son supérieur ce qui suit¹³:

«[...] voici les conclusions que j'ai l'honneur de proposer, que je trouve, pour ce qui me concerne, absolument justes et qui ont eu l'approbation de Mr. le Conseiller d'Etat Python.

1°/ Les fragments de bordure de la mosaïque romaine, levés dans des cadres par Mr. Francsecoli d'Avenches (comme on l'a fait dans cette localité) sont au nombre de six. D'entente avec le propriétaire, qui consent, ces cadres seront répartis d'une façon égale entre l'Etat de Vaud, et Fribourg. (3 pour chaque part, peut-être 4, si l'on peut encore former deux petits cadres).

2°/ Les frais de fouille, de mises en cadres, d'achat de plâtre, de relevés et de photographies, se montent au total à F. 300. ce qui est remarquablement peu. Il serait équitable que ces frais soient également partagés par moitié, ce qui ferait pour notre part : 150 f. et vous procurera plusieurs beaux cadres à très bon compte.

3°/ Nous recevrons un double des relevés, très exacts, fait sur place, et des épreuves photographiques, cela compris dans les F. 150.

4°/ Si Monsieur le chef du Département est d'accord avec ce qui précède, il voudra bien répartir lui-même les cadres aux Musées et aux personnes auxquels il estime qu'ils doivent revenir : Musée cantonal, Musée d'Yverdon et peut-être Yvonand ?? (ou telle autre répartition)

En cas d'acceptation [etc., etc...]

Réponse laconique et pleine de bon sens du Conseiller d'Etat :

«D'accord. Offrir un cadre à Yverdon, un à Yvonand et l'autre au Musée cantonal.»

La chose est immédiatement transmise aux divers bénéficiaires, et le 31 mai, la Municipalité d'Yvonand se fend d'une lettre d'onctueux remerciements à Monsieur le Conseiller d'Etat, signés Payot, indiquant que leur cadre sera installé au Temple après les réparations en cours¹⁴. On peut encore l'y voir aujourd'hui, scellé sous la table de communion.

Peu après, dans une lettre à Décoppet¹⁵, l'archéologue fribourgeois indique avoir fait le partage des cadres, «de la façon la plus équitable possible», tout en tenant «compte des désirs de la Société des Jeunes Gens de Cheyres, qui avaient travaillé de plein gré à la découverte

⁹ AMH A 193/1 (14396)

¹⁰ AMH A 193/1 (14397); télégramme : AMH A 193/1 (14398)

¹¹ AMH A 193/1 (14399)

¹² AMH A 193/1 (14401)

¹³ AMH A 193/1 (14402)

¹⁴ AMH A 193/1 (14405)

¹⁵ AMH A 193/1 (14407)

Actuellement, outre le fragment scellé au Temple d'Yvonand, montrant l'encadrement de peltes, un même panneau est exposé au musée d'Yverdon (no inv. 2703), deux autres, soit un angle de peltes et rinceaux, et la fameuse Chevette (no inv. 30582 et 30582 bis ; voir figure au verso), sont conservés à Lucens, dans les dépôts anti-atomiques du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne; du côté fribourgeois, Cheyres a déplacé son panneau dans la salle communale (à droite en entrant, dans le vestibule). Fribourg semble posséder un cadre moyen. Les quatre derniers fragments sont introuvables à ce jour.



Grand cadre de mosaïque de la Baumaz attribué au Musée de Lausanne; au-dessus, le fragment de la chevrette à Fr. 50. (DR. MCAHL)

16 AMH A 193/1 (14409)

17 AMH A 193/1 (14410)

18 AMH A 193/1 (14408)

de la mosaïque et qui voulaient garder quelques panneaux pour leur musée scolaire». Suit le détail des dépenses, en partie prises en charge par Lausanne, et dont le règlement diligent lui permettra de payer les notes des ouvriers, du photographe et de Francescoli. Il fait lui aussi son autocritique - une habitude ? - affirmant n'avoir été mis au courant que le jour-même, et avoir regretté de n'avoir pu de ce fait prendre des dispositions avant «pour que les fouilles fussent faites tout à fait comme il faut». Il s'avoue enfin heureux que «le petit conflit intercantonal qui a failli surgir à propos de cette découverte se soit si bien apaisé, grâce surtout à la sagesse et à la modération dont vous avez fait preuve, Monsieur le Conseiller, d'une façon toute particulière».

Fallait-il être si optimiste quant à l'issue du conflit ?

Eh bien non, car rapidement l'ambiance se détériore entre Cheyres et Lausanne, pour des questions d'incompréhension sur la répartition de cadres de mosaïque et sur la participation aux frais du Canton de Vaud, que l'on croyait généreux au point de payer rubis sur l'ongle. Le 8 juin, Naef reprécise les choses au curé de Cheyres, qui s'apprêtait à emballer les *corpora delicti*,¹⁶ soutenu en cela par l'archéologue fribourgeois, qui lui envoie ce mot :

L'entêtement et l'érudition sont, nous le savons tous, sans limite; le 6 octobre 1911, le curé de Cheyres, propose à nouveau les services de la Société de Jeunes Gens, pas plus échaudée qu'un chat gelé:

«Si le Haut Conseil d'Etat ou Monsieur l'archéologue Naef désire nous voir continuer les fouilles, nous sommes à votre disposition. La semaine dernière encore le propriétaire du champ s'est heurté à un mur à l'extrémité opposée. Mais nous ne commencerons rien avant d'être bien d'accord [etc. etc...]

A quoi Naef répond en rappelant quelques bonnes vieilles règles de déontologie archéologique :

«Des fouilles méthodiques, qu'elles soient sur une étendue petite ou grande, seraient certainement intéressantes sur le point en question, mais il faudrait alors renoncer complètement au système de trous successifs, dans le but essentiel de dénicher un objet, ou un fragment de mosaïque, etc. en rejetant immédiatement la terre là où l'on ne trouve «que des murs». Il vaut beaucoup mieux alors ne pas fouiller.»

Les jeunes gens de Cheyres, «bien intentionnés», n'ayant apparemment pas voulu se soumettre à une direction de chantier, comme le proposait Naef, il n'y eut pas de suite.

«Je tiens à avoir une entrevue avec vous afin de savoir s'il faut mettre à la raison ces écervelés de Cheyres ou bien s'il faut tâcher d'arranger l'affaire à l'amiable.»¹⁷

Le 13 juin, Ducrest, qui s'est entremis, peut écrire à son homologue...

«...que la Société des Jeunes Gens de Cheyres s'est réunie déjà dimanche dans la soirée et a... accepté mes propositions. [...] elle nous offre à vendre le fragment de la Chevrette.[...] je pense interpréter votre opinion en vous proposant d'acquiescer, au prix fixé de 50 francs, le dit fragment pour le musée de Lausanne. La Société rentrerait ainsi dans ses frais, Mr. le curé m'a assuré qu'elle accepterait cette combinaison.»¹⁸

Il termine plein de louanges à l'égard de son correspondant, tel qu'il l'avait fait pour Décoppet :

«Je vous remercie tout particulièrement de la bonne volonté, de la délicatesse et de la modération que vous avez bien voulu mettre pour arriver à une solution satisfaisante et équitable.»

Les fragments de mosaïques à destination d'Yvonand et d'Yverdon ont été transportés en char à ressorts, dans du foin, et la facture de 200 francs due par l'Etat de Vaud n'était pas encore honorée le 4 septembre...

MONSIEUR LE BARON SE REMPLIT LES FOUILLES¹⁹

Les premières mentions de la présence de mosaïques sur le plateau de Boscéaz, là où s'étendait, disait-on, l'antique Urba, remontent au XVIII^e s. Il apparaît à leur lecture que la chose était connue de longue date, et non le fruit d'une redécouverte. Des interventions sur place semblent avoir régulièrement eu lieu à cette époque, préalablement soumises au conseil ordinaire d'Orbe amené à décider de la conduite à suivre face à ces «marques d'antiquités».

A deux reprises, l'Urbigène François Combe l'Aîné, florissant découvreur de mosaïques, est autorisé à prélever, en tout cas conserver les vestiges mis au jour ou à découvrir.

Ainsi en novembre 1736 :

«Permis à [FCA] de creuser un fondement d'antiquité qu'il dit qu'il y a un champ du domaine de Bosséaz, dans ou proche le vieux cimetière, d'intention que s'il y a un pavé à la mosaïque et des pierres de taille il les conservera au bénéfice de la ville et remplira les creus.»

Puis en août 1749 :

«Comme il se trouve un pavé à la mosaïque dans les champs de Bosséaz, sur les vignes, et qu'en creusant les pierres accordées par LLEE pour le nouveau chemin [...] on y a enlevé de grosses plaques, en sorte que pour conserver cette marque d'antiquités, M. le Cons. Combe Aîné a été prié d'avertir les inspecteurs

19 Avec une contribution majeure et autorisée de Laurent Flutsch, feu étudiant

[...] de ne pas laisser creuser davantage du côté de la ville, à moins que ce ne soit par le Seigneur Baillif d'Yverdon et autres personnes de distinction, et avertissant notre Souverain.»

Ce doit être cette dernière intervention que mentionne Erasme Ritter, dans son *Mémoire abrégé*²⁰:

«Il y a trente ans que l'on découvrit un pavé en mosaïque à Orbe, Urbigenum, ville située au-dessus d'Yverdon, mais on n'en prit aucun dessein non plus qu'aucun plan de quelques autres substructions romaines, qui se trouvaient dans ces environs.»

On ne sait donc pas lesquelles des neuf mosaïques de pavement ont été alors mises au jour; mais il est probable qu'il se soit agi de la mosaïque dite «du cortège rustique» et de sa voisine «à carrés et losanges», redécouvertes sérieusement entamées un siècle plus tard, ou encore de la mosaïque géométrique «à coupes superposées»²¹. Levade rapporte en effet à propos de Boscéaz, «qu'on y avait découvert de fort belles mosaïques, dont une partie avait été transportée et déposée à la bibliothèque de Berne; qu'un autre pavé avait été détruit comme celui de Cheyres, parce que tous ceux qui venaient le visiter en emportaient des morceaux, et que dans cette contrée on n'a aucun soin des précieux restes d'antiquités» (dixit l'ancien syndic d'Orbe Carrard, par ailleurs amateur de médailles antiques et heureux possesseur de 43 monnaies d'or, d'argent et de bronze issues du site...)²².

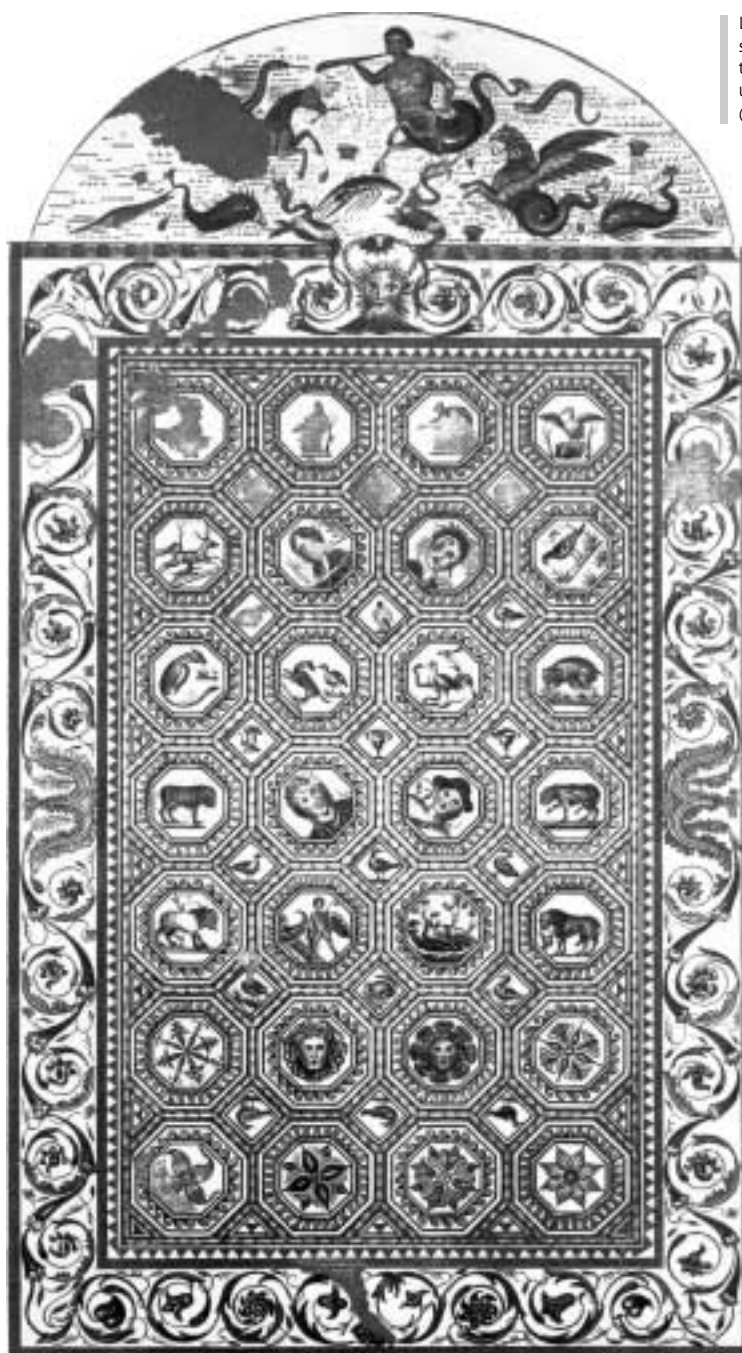
Dès les années 40 du XIX^e s., l'exhumation de mosaïques sera d'abord le fait des Travaux publics, efficacement relayés, comme on va le voir, par l'enthousiasme intéressé du baron de Valeyres, Gustave de Bonstetten, et de son ami Albert Jahn.

Entre le 10 et le 12 mai 1841, la construction d'un mur de soutènement de la route cantonale permet la redécouverte des mosaïques dont on vient de parler; les pavements sont recouverts de paille, de planches et de terre en attendant qu'une décision soit prise à leur sujet²³.

Du 21 au 29 mai, le Département des Travaux Publics tergiverse sur la solution à adopter - conservation sur place ou dépose en faveur du Musée cantonal de Lausanne; la seconde solution sera vigoureusement rejetée par les autorités urbigènes, indignées par la fringale centralisante du Château et la munificence éhontée dont il fait preuve à l'endroit de la capitale. Finalement, décision est prise le 9 juin 1842 et les mosaïques protégées dans le pavillon qu'on leur connaît en juillet 1843.

Les mosaïques suivantes auront moins de chance, mais défrayeront davantage la chronique locale; l'affaire verra d'ailleurs ses derniers rebondissements en juillet 1986, sous la plume de L. Flutsch²⁴. Il s'agit des mosaïques «du Triton» et «du Labyrinthe», fouillées par le fameux baron et son acolyte les 30 septembre et 1^{er} octobre 1845.

Nous reportons le lecteur, en l'alléchant par quelques extraits, à l'enquête très approfondie de Laurent F., mentionnée note 24; nous nous contenterons de rappeler les



La mosaïque du Triton saisie avant sa destruction programmée un jour de juin 1846. (DR. DINF)

faits, tristes mais réels.

Après leur dégagement, les mosaïques furent momentanément protégées comme les précédentes en attendant la décision des autorités. Un pavillon en bois fut même construit pour l'hiver, cependant qu'un échange de lettres graduellement aigres transitait entre le baron et les autorités cantonales: il avait commencé par un premier avis de Bonstetten le 9 octobre selon lequel il disposerait à sa convenance des pavements si l'Etat n'était pas intéressé à leur conservation; il se termine au printemps par une mise en demeure aux dites autorités d'agir, ultimatum qui n'eut, on s'en doute, aucun effet. Dans la semaine du 15 au 19 juin 1846, la mosaïque du Triton est détruite à grands coups de pioche, à l'exception miraculeuse de 14 médaillons; suivra une enquête bouclée sur

²⁰ Ritter 1788, p. 20

²¹ Respectivement sises aujourd'hui dans le pavillon III (mosaïques 6 et 7) et le pavillon I (mosaïque 3).

²² Levade 1824, p. 387.

²³ Cf. *Guide archéologique de la Suisse* 5, 1997, p. 7; Flutsch 1986, p. 6-7.

²⁴ Cf. «Le Triton saboté. Une affaire qui sent mauvais sous les tesselles», in Flutsch 1986, p. 78-83, repris dans «Mosaïque du Triton et panier de crabes» in *Guide archéologique*, p. 8.

Le Triton et les Taupes

Question du Juge de Paix à David Flaction :

«- Que remarquâtes-vous en entrant dans la baraque ?

- Je ne vis d'abord que les dégâts à la mosaïque, puis ensuite je remarquai à Orient et au Midi deux trous qui me parurent faits par des taupes au bout desquels le terrain était remué fraîchement.

- Pensez-vous que ces taupes aient pu commettre ce dommage ?

- Quoiqu'elles puissent faire beaucoup de mal, je ne pense cependant pas qu'un pareil ravage puisse leur être attribué.

- Quand croyez-vous que ce délit a été commis ?

- Je ne peux pas le dire.»

Extrait rigoureusement authentique du registre des enquêtes dans le cercle d'Orbe (F.L.)

un non-lieu, qui passe par l'interrogatoire serré du paysan de la ferme de Boscéaz, chargé d'entretenir et d'ouvrir la mosaïque aux visiteurs (voir l'extrait ci-contre). Dans l'intervalle, G. de Bonstetten aura soin de prélever les médaillons restants, de peur qu'un vandale ne réitère le vandalisme, puis les fera monter en tableaux muraux et en tables d'antichambre...

Pour cerner la personnalité et le geste de Gustave von Bonstetten, il faut savoir que son intérêt pour la préhistoire et l'antiquité l'ont amené à tracer continuellement les nouvelles découvertes, sur le territoire national comme ailleurs; collectionneur invétéré, il a réuni - sans certaines discriminations arbitraires de son époque contre lesquelles il s'insurge - un nombre important d'objets qu'il a publiés entre 1855 et 1867 dans un *Recueil d'antiquités suisses*, augmenté de deux suppléments. On a ainsi pu dire de lui qu'il «fut à la fois le plus destructeur et le moins redoutable» des amateurs d'antiques, du fait de la diffusion sous forme de planches polychromes et commentées de ses collections; à sa disparition, celles-ci revinrent en outre au Musée historique de Berne, où se trouvent encore plusieurs objets d'Orbe. Par contre, grand aristocrate fort conscient de son rang, il regarde de haut les autorités cantonales démocratiques et, lorsqu'il ne commande pas lui-même la fouille d'un site, ses méthodes d'acquisition sont des plus discutables, même autour de 1850; on se reportera, pour l'illustrer, au second extrait d'inquisition flutschienne (ci-dessous).

En début octobre 1846, de Bonstetten et Jahn remettent

la compresse, cette fois au nord du site, et exhument au plus mauvais moment la mosaïque «à feuilles de laurier», comme le souligne avec insistance le préfet E. Rochat dans sa lettre du 18 octobre au Conseil d'Etat²⁵ :

«Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Monsieur, J'ai l'honneur de vous informer qu'une nouvelle mosaïque vient d'être découverte près de Boscéaz, vis-à-vis des anciennes, dans la propriété de la commune d'Orbe.

La découverte a été faite, m'a-t-on dit, «par des Allemands» qui ont fouillé là (c'est probablement M. de Bonstetten).

Le pavé est simple, moins beau que celui découvert l'année dernière.

Orbe et ses environs sont actuellement en pleine vendange, on a peu de temps à vouer aux antiquités. Ce sera pour plus tard.

- La récolte est magnifique, les prix sont relativement élevés, la seille de vendange s'est mise de fr. 3.30 à 3.45. On fait peu de marchés on s'attend à une baisse causée par l'abondance de vin.

Agrééz, Monsieur, les hommages de ma haute considération»

La mosaïque est donc immédiatement réenterrée en novembre, et ne sera dégagée pour la seconde fois qu'en 1915, au hasard d'une plantation de poiriers le long de la route cantonale, durant laquelle elle eut à souffrir du zèle des ouvriers²⁶ :

«Ils y firent un trou assez considérable et fort malencontreux avant de se rendre compte de quoi il s'agissait. En effet, atteignant du bout de leurs pioches quelque chose de résistant, tout d'abord ils redoublèrent d'efforts pour briser ou écarter l'obstacle.»

La suite des événements, qu'on lira ailleurs tant elle est burlesque²⁷, la dota de trous supplémentaires avant sa mise en valeur définitive vers 1925, trous encore visibles dans la surface restaurée, par lumière en contre-jour.

Nous ne saurions terminer l'étape urbigène sans mentionner l'extraordinaire mosaïque des divinités, ainsi que les problèmes liés à la conservation prolongée des mosaïques; les vives réactions qui en découlèrent, ont vraisemblablement portés leur fruits, finalement, avec la campagne de restauration actuelle.

La mosaïque «des divinités» fut exhumée en février 1862 lors de la construction d'un mur de vigne par M. Reymond, habitant de Valeyres²⁸. La chose aurait dû passer inaperçue et rester secrète si un jeune homme sans parole n'avait cafté en famille; du coup son père alerta les autorités et, l'expérience ayant apparemment servi de leçon, la mosaïque fut sous pavillon en décembre de la même année. Comme quoi il ne faut pas désespérer du pouvoir public.

Par contre, l'ouvrage doit être impérieusement remis sur le métier à chaque nouvelle génération de fonctionnaires; on découvre en effet dans les archives que l'entretien des mosaïques n'était pas chose évidente dans la première moitié de ce siècle : le 7 juin 1904, John Landry, conservateur du

«Quelques mauvaises langues ou quelques naïfs pourraient croire que la passion du baron se limite aux mosaïques et autres objets d'art décoratifs. Pure calomnie. Von Bonstetten, en vrai scientifique, s'intéresse à toutes les pièces archéologiques. La preuve, il paie des hommes de main qui lui rapportent des monnaies. Autre exemple: en 1862-1863, F. Troyon fouille l'égoût de Boscéaz. Cette campagne est bien entendu au compte de l'Etat de Vaud; mais rien n'arrête l'enthousiasme archéologique de M. von Bonstetten. L'un des ouvriers est payé directement par lui pour jouer les taupes et rapporter quelques trouvailles intéressantes. C'est ainsi que la ligule de bronze et son étui prennent le chemin de Valeyres; malheureusement, Troyon a vent de la chose et, mesquinement, décide de récupérer les objets; il faudra plusieurs lettres pour que M. von Bonstetten accepte de les restituer au musée cantonal. Combien d'autres pièces ainsi subtilisées ont-elles franchi la Sarine? Mystère; mais certains objets du Bernisches Historisches Museum proviennent certainement d'une fouille payée par l'Etat de Vaud. Le fédéralisme bien compris ? von Bonstetten, lui, l'avait déjà compris.» (L.F.)

²⁵ AMH A 126/7 (8657)

²⁶ Notes Poget 1948

²⁷ Cf. Flutsch 1986, p. 21-22, repris dans «Feuilles de laurier, poiriers et pépins» in *Guide archéologique 5*, 1997, p. 9-10

²⁸ Mosaïque 8, pavillon IV.



Musée d'Yverdon, s'insurge en effet auprès d'Albert Naef de l'état des mosaïques, recouvertes d'un voile de sels:

«*Cher Monsieur,*

Je lis dans le Nouvelliste que la Société genevoise d'archéologie ira le 16 juin visiter Romainmôtier, Montcherans et Orbe. L'an dernier j'ai eu une vergogne toute particulière en faisant avec les membres de notre Société archéologique la visite des Mosaïques. Elles étaient absolument invisibles à l'oeil le mieux ouvert. Sauf votre respect, j'ai dû cracher dessus pour en faire voir quelques tesselles à des amateurs. Il est urgent, si on ne l'a pas fait dès lors, de faire essuyer ces mosaïques et de les faire huiler. Sans cela il est parfaitement inutile d'y mener du monde; on va au devant d'un affront.

Espérant que ces lignes vous permettront de faire agir le bras qui doit mettre l'huile, je vous salue cordialement.»

30 ans plus tard, c'est Maurice Barbey, avocat à Valeiry-sous-Rance et membre de Pro Urba, qui paraît se battre contre des moulins à vent et tente de freiner les bienfaits du progrès technique sur le site²⁹ :

«Apprenant que le fermier des lieux a acheté un tracteur qui va nécessairement «cupesser» le sol archéologique, j'envoie la lettre dont copie incluse à la Municipalité d'Orbe. Or je continue à prévoir l'irréversible; je continue donc aussi à vous appeler au secours, vous invitant à déjeuner un jour de la semaine prochaine, sauf Jeudi 8 courant, pour aller ensuite à Boscéaz avec les représentants de la Municipalité d'Orbe que vous convoquerez, et le plan. Il faut y aller comme au feu, même si votre serviteur s'expose à être taxé d'importun, de crampon, de raseur etc. etc.

Bien à vous, cher Monsieur»

L'histoire récente des mosaïques de la villa d'Orbe-Boscéaz fut scandée de déprédations pour la plupart involontaires et généralement pétries de bonnes intentions; l'on ne peut que saluer la réflexion visionnaire d'Albert Naef, dont la sagesse et la gestion du patrimoine ont déjà été soulignées, lorsqu'il écrit en octobre 1916, face à de nouvelles interventions «sans méthode, apparente du moins»³⁰:

«Il semble regrettable de faire actuellement des embryons de fouilles, car si plus tard l'on peut entreprendre une fouille méthodique générale, ces trous partiels, inutiles et fâcheux, laissés à ciel ouvert, où tout le monde peut venir creuser et démolir les murs trouvés, feront disparaître des parties qui plus tard pourraient avoir grand intérêt et utilité.»

Maintenant que la *pars urbana* est connue dans sa globalité, quel degré de méconnaissance du site devons-nous aux velléités particulières de nos aïeux ? Peut-être est-il préférable de l'ignorer aussi...

TROYON'S REVIVAL

Le territoire d'Yvonand recèle une autre villa romaine qui fit au cours du siècle dernier l'objet de fouilles ponctuelles et de démolitions qui n'ont pour la plupart jamais été documentées. Il s'agit de l'établissement situé sous le hameau de Mordagne, pour sa *pars urbana*, et dans son prolongement vers le sud pour la *pars rustica*. Cette villa a été reconnue de façon plus systématique depuis ces 20 dernières années.

C'est du côté de l'inventaire du Musée cantonal, dressé dès 1852, que l'on trouve la trace des découvertes anciennes, qui sont cataloguées notices explicatives à l'appui; on y apprend incidemment que des mosaïques

avaient été repérées avant 1838, année où les pièces en bronze nos 95 à 97 (Victoire ailée, chapiteau corinthien et bras d'enfant) ont été exhumées avant d'être rache-tées en 1839 à leur inventeur par le conservateur du Musée cantonal :

«Ces trois pièces ont été découvertes en 1838 à Yvonand en enlevant les fondations d'un édifice romain; d'autres objets provenant du même lieu, des coquillages et une hache ont été perdus. De nouvelles fouilles offrirait des chances de succès. Non loin de là existe encore près d'un jardin une mosaïque noire et blanche représentant des cercles doubles circonférences se coupant en quatre parties égales. Une autre mosaïque com-

La mosaïque des Divinités de la semaine dans toute sa splendeur, aujourd'hui encore (DR. DINF)

²⁹ Lettre du 2 novembre 1934 à l'archéologue cantonal Louis Bosset.

³⁰ AMH A 126/8 (8731)



Dans la Salle des Marbres, en 1917: la mosaïque de Mordagne levée en 1859 par F. Troyon, avant sa seconde dépose (DR. MCHAL)

posée de cubes de diverses couleurs est encore recouverte de terre, dans la même localité.»

L'inventaire mentionne aussi, sous chiffre 890, une mosaïque découverte par Frédéric Troyon en fin juillet - août 1859; elle fut partiellement levée avec l'aide d'un marbrier de Vevey reconnu, David Doret, et «remontée [en 1860] par ses soins comme parquet de la salle des marbres au Rez de chaussée du Musée», alors situé dans les locaux de l'Ancienne Académie, l'actuel

Gymnase de la Cité. De même, le no 2845 représente un fragment de mosaïque fort mal préservée découvert, à Mordagne, dans une pièce adjacente.

De ces mosaïques, nulle trace tangible; elles étaient récemment encore considérées comme perdues, disparues ou égarées dans les méandres des dépôts. Pourtant, un rapport d'Albert Naef - toujours lui -, découvert aux archives des Monuments Historiques, va changer la donne, par recoupement avec les dernières fouilles; même si l'enquête n'est pas encore aboutie, elle souligne le profit à tirer des travaux occultes d'illustres prédécesseurs.

En 1901, Naef collationne les informations à sa disposition sur le site. A l'occasion d'une inspection le 30 avril, il retrouve, dans l'arrière-cour de la ferme de François Rebeaud, l'endroit où Troyon leva, dit-il, son pavement³¹: «(...) des restes de cette mosaïque sont encore en place, et il est infiniment regrettable qu'on n'ait pas pris le tout. Ces restes sont irrémédiablement perdus si on ne les enlève sans tarder. et il faudrait le faire d'urgence; si ces fragments de bordures, fort jolis, semblent insuffisants au Musée cantonal, je suis persuadé que le Musée d'Yverdon les accueillerait avec plaisir. J'ai fait un petit relevé de ces restes, et j'ai instamment prié le fermier de ne plus les découvrir; en effet chaque fois de petites pierres s'enlèvent, et bientôt le tout sera perdu.»

Les restes ne furent pas prélevés comme souhaité. Par contre, on apprend par la *Carte archéologique* de Viollier qu'une mosaïque fut levée en 1917³²; cette intervention n'a laissé bizarrement aucune trace dans les archives des Monuments historiques. Victorine de Gonzenbach, qui reprend l'information dans ses *Römische Mosaiken der Schweiz*, la publie avec deux photos, l'une la montrant complète dans un lieu et à une date inconnus, l'autre en son état actuel (soit en 1961), sortie des réserves du Musée cantonal, et restaurée mais passablement réduite

de surface et sans no d'inventaire³³...

Cette situation, qui admettait pour résumer deux mosaïques partiellement levées en 1859/60 (soit les nos inv. 890 et 2845 désormais perdus) et une mosaïque levée en 1917 (sans no inv.), toutes trois flottantes dans le cadastre de Mordagne, se trouve remise en question par l'exploitation de photos récemment redécouvertes au Service archéologique (Riponne 10). Ces clichés, pris en même temps que celui publié par V. de Gonzenbach, montrent la mosaïque de 1917 complète dans son cadre, et révèlent par là-même le lieu : la Salle des Marbres du Musée cantonal, peu avant son démantèlement au profit des salles d'exposition du tout nouveau Palais de Rumine...

Le puzzle se reconstitue alors plus clairement et met en évidence une erreur, répercutée d'ouvrage en ouvrage, comme on les aime : la mosaïque de 1917 est en fait celle prélevée par Troyon en 1859; elle porte par conséquent le numéro d'inv. 890. Elle fut déposée une seconde fois autour de 1917, fort mal d'ailleurs puisque un bon tiers du pavement a disparu dans l'opération, comme quoi 50 ans plus tard, on n'avait plus le savoir-faire du marbrier Doret de Vevey. Confirmation éclatante en est donnée par les dernières fouilles sur le site : coup sur coup, en automne 1998 et en mars 1999, deux pavements voisins furent mis au jour, corroborant les informations de l'inventaire muséal; le second n'est autre que l'un des restes de la mosaïque de Troyon, enfin localisée.

Par contre, on notera que la mosaïque à rinceaux de Troyon n'a rien à voir avec la bordure dessinée par A. Naef le 30 avril 1901. Peut-être cette dernière s'identifie-t-elle à la seconde mosaïque polychrome qui la côtoyait *in situ*, le no 2845 de l'inventaire de 1852³⁴. Toutefois, elle paraît ne pas pouvoir s'intégrer à la composition découverte en 1998 qui, bien que fort altérée, atteste de motifs iconographiques nouveaux à Yvonand. Sur ce point, le mystère reste donc entier : a-t-on affaire ici à une ou deux mosaïques? il n'est pas exclu que la réponse se cache dans le dédale anti-atomique de Lucens où, avec un peu de persévérance, on retrouvera peut-être aussi le no 2845.

La dernière mosaïque du dossier est également de



A Mordagne en mars 1999: vestige de la même mosaïque *in situ* (cliché Fibbi-Aeppli, Grandson)

Mordagne, et fut découverte par Naef lors de son inspection de 1901; voici la suite de son rapport :

«*Tout à côté, dans la propriété de Monsieur Roulier, à côté de sa maison d'habitation on eut l'obligeance de me laisser dégager un fragment d'une nouvelle mosaïque, celle-là parfaitement conservée. Je l'ai relevée ci-contre, ai couvert la partie reconnue avec des planchettes, puis j'ai fait remettre par-dessus la couche de 35 à 40 cm. de terre; c'est la meilleure protection contre des mains et des pieds trop rudes. Le propriétaire a immédiatement et très aimablement autorisé des fouilles éventuelles, et permit d'enlever cette mosaïque. Il m'a promis de ne pas la découvrir à nouveau et sans m'en parler. Il n'y a donc là rien d'absolument urgent, et l'on peut attendre un peu.*»

On attendra un peu jusqu'au 20 mai 1907, date à laquelle le propriétaire entame des travaux pour agrandir sa maison. Naef en est averti le jour même par F. Payot, syndic d'Yvonand déjà rencontré plus haut³⁵; le lendemain, F. Roulier, qui a probablement vendu son terrain car il attribue le dégagement à «un propriétaire voisin», annonce également la chose³⁶. Tous deux signalent l'existence à quelques mètres de profonds murs «formant comme une chambre» qui constitue actuellement encore la cave de la seule maison construite à Mordagne en 1907.

Passé sur les lieux le 22 mai avec le Dr. Jomini, conservateur du Musée d'Yverdon, Naef consigne son habituel rapport³⁷:

«*(...) Il s'agit bien de la mosaïque vue et relevée par le sousigné le 30 avril 1901.*

Il faudrait essayer de sauver cette mosaïque, et de la faire transporter au musée d'Yverdon; le propriétaire consulté sur le fait de savoir s'il la donnerait, ou s'il la céderait contre indemnité, a promis d'écrire; il a demandé à réfléchir.

Il faut attendre sa lettre; en attendant, M. le Dr. Jomini photographie et fera en sorte que le propriétaire n'oublie pas de répondre.»

Le 10 juin, l'affaire est dans le sac comme l'indique le syndic E. Payot aux MH³⁸:

«*Répondant à votre correspondance du 4 courant, je puis vous dire que je me suis entendu avec le propriétaire de la mosaïque[,] le dit la céderait pour 20 frs.*

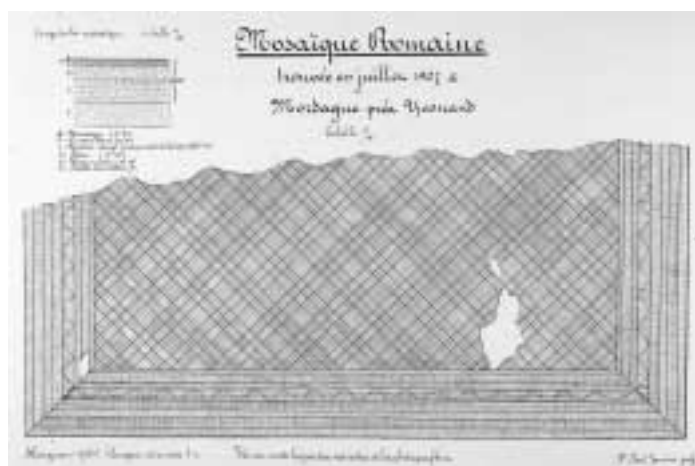
La construction projetée ne se fera pas avant 15 jours 3 semaines.

Vous voudrez bien me dire si vous voulez prendre possession de la mosaïque et quels sont vos projets pour le futur emplacement.

Veillez agréer Monsieur mes sentiments distingués.»

Au contraire de l'affaire de la Baumaz, la dépose alla très vite : la mosaïque est prélevée le 17 juillet sous la direction du Dr. Jomini, qui photographia (comme dirait Naef), et fut cadrée en deux panneaux exposés au Musée d'Yverdon sous les nos inv. 2701-2702.

Ainsi se termine ce parcours vita semé de trous, d'embûches poussiéreuses, de tesselles égarées et de microfilms, dont on espère qu'il n'aura pas excessivement rebuté le lecteur bénévole; mais le lecteur étant justement bénévole, s'il est arrivé épuisé à cette dernière ligne, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même et laisser en paix l'auteur insomniaque compter les pierres giclant du tessellatum...



Petite mosaïque de Mordagne: relevé de Jomini, 1907 (DR. Musée d'Yverdon)

³⁵ AMH A 193/2 (14389/2)

³⁶ AMH A 193/2 (14390/1)

³⁷ AMH A 193/2 (14389/1)

³⁸ AMH A 193/2 (14392)

Extrait bibliographique

- | | |
|------------------------|---|
| Serge Rebetz | <i>Mosaïques, (Documents du Musée romain d'Avenches 2), Avenches 1997</i>
«Rendons à César ou... une mosaïque perdue d'Avenches», <i>Aventicum, Nouvelles et informations de l'Association Pro Aventico</i> , Sept. 1992 - 3 |
| Erasmus Ritter | <i>Mémoire abrégé et Recueil de quelques antiquités de la Suisse</i> , Berne 1788 |
| François Schmidt | <i>Recueil d'antiquités trouvées à Avenches, à Culm et en d'autres lieux de la Suisse</i> , Berne 1760 |
| Marquardt Wild | <i>Apologie pour la vieille Cité d'Avenches ou Aventicum en Suisse (...)</i> , Berne 1710 |
| Gustave de Bonstetten | <i>Recueil d'antiquités suisses</i> , Berne, Paris, Leipzig 1855, avec un <i>Supplément au recueil (...)</i> , Lausanne 1860, et un second <i>Supplément (...)</i> , Lausanne 1867 |
| Laurent Flutsch | <i>La villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz, état des questions et directions de recherche</i> , mémoire de licence déposé à Lausanne, 1986
«Le Triton saboté. Une affaire qui sent mauvais sous les tesselles», <i>ibidem</i> , p. 78-83 |
| Poget | <i>RHV</i> 1934, p. 262-263 |
| M. Barbey, Decollogny, | <i>RHV</i> 1929, p. 334-351 |
| Poget et al. | |
| collectif | <i>La villa gallo-romaine d'Orbe-Boscéaz et ses mosaïques</i> , GAS 5, Orbe, 1997, dont p. 8 «Mosaïque du Triton et panier de crabes»; p. 9-10 «Feuilles de laurier, poiriers et pépins» |
| Marina Colombo | <i>La villa gallo-romaine d'Yvonand-Mordagne et son cadre rural</i> , mémoire de licence déposé à Lausanne, 1982 |